



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

Commune de Saint Bauzille de Putois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 13/09/2018

Compte-rendu n°7

Séance du 20 septembre 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit, et le vingt septembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSERT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents à l'appel (11) :

- Monsieur Le Maire, Michel ISSERT
- Madame Elisabeth THEROND, Madame Lydia AUZEPY, Monsieur Marc RIVIERE, Monsieur Pascal GUICHARD, Adjoints
- Monsieur Patrick BEAUGRAND, Madame Dominique BELMONT, Monsieur André GIRARD, Madame Aimée JACQUART, Madame Leslie SALASC, Monsieur Philippe WALCKER, Conseillers Municipaux

Etaient absents représentés à l'appel (4) :

- ✓ Madame Francine FITTIPALDI, pouvoir donné à Madame Elisabeth THEROND
- ✓ Monsieur Florent OLIVIER, pouvoir donné à Monsieur Michel ISSERT
- ✓ Madame Andrée POLGE, pouvoir donné à Madame Aimée JACQUART
- ✓ Monsieur Wilfried SABATIER, pouvoir donné à Madame Lydia AUZEPY

Etait absent excusé (1) :

- ✓ Monsieur Christian BOUGETTE

Secrétaire de séance : Madame Dominique BELMONT a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures trente. Il propose au vote le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 juillet 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité parmi les conseillers présents le 26 juillet 2018 adopte le compte rendu.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour fixé.

1- Lancement de la procédure de déclaration au titre de l'Article L214 du Code de l'Environnement concernant le réaménagement du réseau pluvial de la route départementale n°986 en vue de l'amélioration de la problématique hydraulique de ruissellement sur le carrefour avec la route départementale n°108

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre des travaux de requalification de la troisième tranche de la RD 986, d'approuver le projet de réaménagement du réseau pluvial de la RD986 dont l'objectif est d'améliorer la gestion des ruissellements pluvieux causant des désagréments au droit du carrefour avec la RD108 afin de prévenir l'inondabilité de la Grand Rue, de sécuriser le carrefour et mieux gérer les ruissellements sur la RD986 du carrefour de la Vierge au quartier de l'Auberge.

Il demande également l'ouverture d'une procédure de Déclaration au titre de l'article L214 du Code de l'Environnement avec élaboration d'un dossier réglementaire.

Le Dossier de Déclaration dit « Loi sur l'Eau » propre au projet sera déposé au Guichet unique de la MISE à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault pour instruction.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le projet de réaménagement du réseau pluvial de la RD 986 ;
DEMANDE au Maire de lancer la procédure de déclaration au titre de l'article L214 du Code de l'Environnement ;
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions et à déposer auprès des services de la DDTM le dossier « Loi sur l'Eau ».

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 15

2- Circuit touristique des croix : Demande de subvention auprès du Département de l'Hérault

Madame la Première Adjointe expose aux membres du Conseil, que la Commune a candidaté à l'appel à projet « petit patrimoine bâti dans le cadre d'un circuit touristique créé ou en cours de création » lancé par le GAL Cévennes et financé par le FEADER au titre du Programme LEADER 2014-2020 dans le but de valoriser et mettre en avant l'identité des Piémonts cévenols.

La commune a pour projet la création d'un circuit touristique piétonnier de découverte des croix du village (croix de chemins, de carrefours, de places) dans le but d'inciter à la visite de la commune. Ce projet inclut également la restauration et la mise en valeur de ces dernières, par le biais d'une signalétique et des panneaux explicatifs.

Ces résultats attendus visent à renforcer l'attractivité du village en sauvegardant une partie de son petit patrimoine et en développant la connaissance de son histoire.

A ce titre, la commune présente également un dossier de demande de subvention auprès des services du Département de l'Hérault, d'après le plan de financement suivant :

Plan de financement :

DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
Restauration croix Place du Christ	9 410.00	Financement européen sollicité	9 048.96
Panneau général explicatif	1 997.50	Département de l'Hérault	2 262.24
Plaques individuelles	1 911.50		
Rénovation ferronnerie 4 croix	820.00	Commune (autofinancement)	2 827.80
TOTAL	14 139.00	TOTAL	14 139.00

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le principe de réalisation de ce projet de création d'un circuit touristique et de restauration des croix du village,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible en déposant un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et à signer toutes les pièces nécessaires,

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 15

3- Dépôt des Baoutes : modification du règlement intérieur

Dans un souci de conformité, Monsieur Marc RIVIERE, Adjoint au Maire à l'Environnement précise qu'il est nécessaire de modifier l'appellation « Plateforme de dépôt de déchets verts aux Baoutes » par « Plateforme de dépôt des ressources vertes » et en conséquence, de modifier le règlement intérieur du site des Baoutes.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la modification de l'appellation relative au règlement intérieur de la plateforme des Baoutes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires,

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 15

INFORMATIONS

- ✓ Campotel : Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé durant l'été pour la réhabilitation du Campotel durant l'année 2019. Le candidat retenu qui a présenté la meilleure offre est le cabinet « AJM Architecture ».

- ✓ Création d'un arrêt de bus – Route de Montoulieu

La municipalité a soutenu la demande des parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés dans les établissements de Ganges et du Vigan pour créer un nouvel arrêt de bus sur la Route de Montoulieu. Hérault Transport a signifié son accord à la commune. Sa réalisation sera assurée premier semestre 2019.

- ✓ Contentieux DAINAT/Commune

Suite à la déclaration préalable DP.034.243.15.C.0020 du 04/08/2015, à l'arrêté d'opposition du 26/10/2015, à la décision du Tribunal administratif du 01/02/2018, à la demande de ré-instruction du dossier du 06/02/2018, du certificat d'accord tacite de non-opposition délivré par la commune, au désistement d'instance du 29/08/2018, le Tribunal Administratif par ordonnance du 18/09/2018, a donné acte de désistement d'instance à la requête de Monsieur DAINAT. Cette affaire est close.

- ✓ Arrêt du Service Funéraire

En raison de la sous-utilisation du service funéraire communal et du non renouvellement de l'accréditation funéraire de l'Etat, la municipalité va arrêter le service d'inhumation au 31 décembre 2018.

**Toutes les questions mises à l'ordre du jour ayant été débattues,
la séance est levée par Monsieur le Maire à vingt-et-une heures et quinze minutes.**